

**AGENCE DE L'EAU
SEINE-NORMANDIE**

**Commission des Aides
MARS 2019**

DELIBERATION N° 19 – 02

APPROBATION DES CONVENTIONS ET AVENANTS

La commission des aides de l'agence de l'eau Seine-Normandie

- Vu le 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Seine-Normandie,
- Vu la délibération du conseil d'administration n° CA 18-40 du 20 novembre 2018 fixant le montant des autorisations de programme et des autorisations d'engagement pour l'année 2019,
- Vu délibération du conseil d'administration n° CA 19-04 du 14 mars 2019 relative à l'approbation du règlement intérieur du conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie,
- Vu la délibération du conseil d'administration n °CA 17-35 du 14 novembre 2017 délégrant des attributions du conseil à la directrice générale (modifié par délibération n° CA 18-09 du 12 janvier 2018, n° CA 18-28 du 12 juillet 2018 et n° CA 19-07 du 14 mars 2019),

Et après avoir valablement délibéré

DÉCIDE

Article 1

De prendre acte du retrait par l'agence de l'eau des dossiers suivants :

Dossier 1072086, aides 1083017-1 et 1083133-1, Ligne programme 1316

Bénéficiaire : SODIPAR investissement et participation

Dossier non éligible, les actions visées faisant l'objet d'une mise en demeure.

Article 2

De donner un avis défavorable aux propositions de concours financier suivantes :

Dossier 107631, aide 1083603-1, Ligne programme 1623

Bénéficiaire : Ville de Paris

Lieu trop contraint conduisant à des aménagements trop peu ambitieux tout en comportant des risques pour les infrastructures souterraines.

Article 3

De donner un avis favorable aux propositions de concours financier modifiées en séance sur propositions de l'agence de l'eau tel qu'indiqué en annexe 1.

Dossier 1072084, aide 1083543-1, ligne programme 1322

Bénéficiaire : AGRIGAZ VIRE

Avis favorable sous réserve de fournir un business plan.

Dossier 1071621, aide 1082673-1, ligne programme 2411

Bénéficiaire : Syndicat intercommunal pour l'aménagement de la vallée de l'Yvette

Avis favorable après constatation du faible écart de subvention résultant de la comparaison du coût des travaux retenus avec les prix de référence et plafond relatifs aux réseaux d'assainissement.

Dossier 1072555, aide 1083518-1, ligne programme 2412

Bénéficiaire : Office national des forêts

Avis favorable sous réserve de modification du montant retenu.

Les modifications sont reportées dans l'annexe 1.

Dossier 1072588, aide 1083545-1, ligne programme 3432

Bénéficiaire : Union syndicale d'aménagement des milieux aquatiques

Avis favorable sous réserve de modification du taux à 10% au lieu de 20%.

Les modifications sont reportées dans l'annexe 1.

Dossier 1071954, aide 1082866-1, ligne programme 2312

Bénéficiaire : communauté de communes des sources de l'Orne

Avis favorable sous réserve de modification du montant retenu.

Les modifications sont reportées dans l'annexe 1.

Article 4

De donner un avis favorable aux projets de contrats de territoire eau et climat :

- Coutances Mer et Bocage
- Marne Amont

Article 5

De donner un avis favorable sur toutes les autres propositions de concours financier soumises à la commission et listées en annexe 2.

Article 6

M.Sartean n'a pas pris part au vote concernant le dossier n°1072698 dont l'attributaire est l'Union des fédérations de pêche du bassin Seine-Normandie.

M Cholley n'a pas pris part aux votes sur les dossiers n°1072515 et 1072568 dont l'attributaire est le syndicat de l'Orge, de la Remarde et de la Prédecelle.

Article 7

D'autoriser la directrice générale de l'agence de l'eau à procéder aux mises aux points nécessaires pour lever les réserves sur les conventions listées à l'article 3.

**La Directrice générale de l'agence
de l'eau Seine-Normandie**



Patricia BLANC

**Le Président
de la commission des aides**



Alain VICAUD